

**Décision n° 2021-2587**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 26 novembre 2021**  
**abrogeant une autorisation d’utilisation de fréquences radioélectriques**  
**à la société NET 55**  
**pour un réseau ouvert au public du service fixe**  
**sur le territoire national**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2014-1271 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 4 novembre 2014 attribuant une autorisation d’utilisation de fréquences radioélectriques à la société NET 55 pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2015-0789 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 30 juin 2015 attribuant une autorisation d’utilisation de fréquences radioélectriques à la société NET 55 pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2017-0445 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 3 avril 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société NET 55 pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1681 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 19 décembre 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société NET 55 pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0805 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 27 mai 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société NET 55 pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1292 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 28 août 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société NET 55 pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0386 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 31 mars 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société NET 55 pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0413 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 8 avril 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société NET 55 pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0417 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 9 avril 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société NET 55 pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0564 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 19 mai 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société NET 55 pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu la demande en date du 6 octobre 2021 de la société Altitude Infrastructure Exploitation agissant au nom et pour le compte de la société NET 55, reçue le 25 octobre 2021 ;

#### **Décide :**

**Article 1.** Les liaisons suivantes attribuées par les décisions susvisées sont supprimées à compter de la date de la présente décision :

- Liaison NEM000001 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000002 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000003 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000004 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000005 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000006 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018

- Liaison NEM000007 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000008 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000010 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000011 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000013 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000015 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000017 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000018 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000019 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000020 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000021 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000022 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000024 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000026 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000029 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000030 attribuée par la décision n° 2018-1681 en date du 19 décembre 2018
- Liaison NEM000035 attribuée par la décision n° 2014-1271 en date du 4 novembre 2014
- Liaison NEM000036 attribuée par la décision n° 2014-1271 en date du 4 novembre 2014
- Liaison NEM000040 attribuée par la décision n° 2014-1271 en date du 4 novembre 2014
- Liaison NEM000041 attribuée par la décision n° 2014-1271 en date du 4 novembre 2014
- Liaison NEM000042 attribuée par la décision n° 2014-1271 en date du 4 novembre 2014
- Liaison NEM000045 attribuée par la décision n° 2015-0789 en date du 30 juin 2015
- Liaison NEM000046 attribuée par la décision n° 2015-0789 en date du 30 juin 2015
- Liaison NEM000049 attribuée par la décision n° 2017-0445 en date du 3 avril 2017
- Liaison NEM000051 attribuée par la décision n° 2019-0805 en date du 27 mai 2019
- Liaison NEM000053 attribuée par la décision n° 2019-0805 en date du 27 mai 2019
- Liaison NEM000054 attribuée par la décision n° 2019-1292 en date du 28 août 2019
- Liaison NEM000055 attribuée par la décision n° 2019-1292 en date du 28 août 2019
- Liaison NEM000057 attribuée par la décision n° 2019-1292 en date du 28 août 2019
- Liaison NEM000059 attribuée par la décision n° 2019-1292 en date du 28 août 2019
- Liaison NEM000060 attribuée par la décision n° 2019-1292 en date du 28 août 2019
- Liaison NEM000061 attribuée par la décision n° 2019-1292 en date du 28 août 2019
- Liaison NEM000062 attribuée par la décision n° 2019-1292 en date du 28 août 2019
- Liaison NEM000063 attribuée par la décision n° 2019-1292 en date du 28 août 2019
- Liaison NEM000064 attribuée par la décision n° 2019-1292 en date du 28 août 2019
- Liaison NEM000066 attribuée par la décision n° 2020-0386 en date du 31 mars 2020
- Liaison NEM000067 attribuée par la décision n° 2020-0413 en date du 8 avril 2020
- Liaison NEM000068 attribuée par la décision n° 2020-0413 en date du 8 avril 2020
- Liaison NEM000069 attribuée par la décision n° 2020-0417 en date du 9 avril 2020
- Liaison NEM000070 attribuée par la décision n° 2020-0564 en date du 19 mai 2020

Les fréquences correspondantes, telles que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, sont restituées.

**Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, à la société NET 55.

Fait à Paris, le 26 novembre 2021,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN  
Chef de l'unité gestion des fréquences